

Fronsac infos

Bulletin d'informations municipales

N° 23 — décembre 2019

Le mot du maire

Alors que la France «urbaine» est paralysée par les mouvements sociaux au sujet desquels chacun est libre de penser ce qu'il veut, Fronsac constitue bien un havre de paix où il fait bon vivre... Pas d'embouteillages, pas de manifestations engendrant trop souvent la violence, même si j'ai parfaitement conscience que la vie n'est pas toujours facile pour certain d'entre vous.

C'est la raison pour laquelle votre municipalité a décidé, grâce à une gestion saine des deniers publics, de ne pas augmenter les impôts pour la 18ème année consécutive. Probablement un record en Gironde !

De plus, nous nous efforçons également d'aider les plus fragiles d'entre nous grâce à des aides diverses et à la modération de nos tarifs publics (cantine scolaire, location des salles, tarifs funéraires, ...).

Pour autant, Fronsac continue sa mue en termes de travaux et d'équipements comme en attestent les réalisations les plus récentes: restructuration de l'entrée du bourg de Fronsac depuis Libourne, extension du cimetière, travaux d'amélioration au sein du groupe scolaire,...

A l'approche de 2020, Fronsac, tel un bon élève, mérite bien un 18 sur 20 !

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année, entourés de tous ceux qui vous sont chers.



Cérémonie du 11 novembre

C'est avec un grand plaisir que le Conseil Municipal a noté la présence de nombreuses personnes à cette cérémonie et notamment celle des écoliers accompagnés de leurs enseignants.

Les enfants ont parfaitement récité, à tour de rôle, un texte très émouvant écrit par un poilu de 14-18 à sa famille, à propos de la condition des soldats au front à cette époque.

Merci à tous d'avoir consacré un peu de temps à ce devoir de mémoire.

Infos pratiques

Heures d'ouverture de la Mairie: du Lundi au Samedi de 9 h à 12 h 30

Tél : 05 57 51 30 20

Mail : mairie.fronsac@orange.fr

Site : lamairiedefronsac.fr

Extrait du registre des délibérations de la commune
Séance du 14 octobre 2019
Interdiction des plastiques à usage unique

Considérant la stratégie politique du SMICVAL pour un basculement du territoire dans une démarche << Zéro Waste >> (Zéro déchet, Zéro gaspillage, écoconception..) votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale le 30 avril 2019;

Considérant qu'incarnant << l'agir local >> de la transition écologique, les communes sont des acteurs clés pour réduire à la source les emballages et des leviers majeurs à la réduction de la pollution plastique. Informer, sensibiliser, mobiliser les entreprises, les administrations, les associations, les citoyens est fondamental pour accompagner cette transition et impulser des changements de comportement;

La commune de Fronsac s'engage à respecter la réglementation à venir soit:

Interdire l'utilisation du plastique à usage unique dans toutes ses activités (gobelets, bâtonnets de ballons gonflables, emballages de fast-food, pailles, pic à steak, touillettes en plastique, mélangeurs de cocktails, assiettes et couverts);

Considérant que la réglementation actuelle n'est pas assez contraignante pour répondre aux enjeux;

La commune de Fronsac s'engage à

Elargir l'interdiction de la mise à disposition de bouteilles d'eau plastiques dans les cantines scolaires au 01/01/2020, à toutes les activités et événements communaux, réunion interne, conseils municipaux, manifestations, équipements sportifs et culturels, etc...

D'une manière générale, les contenants jetables à usage unique n'étant pas la solution pérenne, même biosourcés ou biodégradables, l'usage unique sera interdit. Le réutilisable sera alors privilégié à chaque occasion.

De mettre en conformité les cantines scolaires (stopper l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffé et de service en matière plastique) plus rapidement que la programmation fixée par la loi, soit au 1er janvier 2022, même dans les collectivités territoriales de moins de 2000 habitants.

Le conseil Municipal , à l'unanimité, approuve cette interdiction.

Bibliothèque

En raison d'une réduction continue de l'effectif des bénévoles (décès, maladie, départs volontaires...) La permanence du vendredi de 16 h 30 à 18 h 30 est supprimée. Seule la permanence du mercredi de 14 h 30 à 17 h est maintenue.

Travaux

Des travaux de renouvellement d'une canalisation en fonte de 250 mm ont causé une gêne pour les riverains et les véhicules qui empruntaient le CD 670. Cependant ce renouvellement était nécessaire puisqu'il s'agit d'une canalisation principale qui distribue l'eau au village puis après vers St Michel en venant du château d'eau de Vincent. Cette canalisation datait de l'origine de l'installation de l'eau potable. Le Syndicat d'Adduction d'Eau a donc prévu un programme de remplacement des anciennes canalisations pour éviter les problèmes d'approvisionnement en eau potable.

Les travaux assurés par l'entreprise Capraro et contrôlés par la SOGEDO auront duré 3 mois. Le déroulement du chantier s'est fait correctement malgré deux anciens aqueducs rencontrés et une période de pluies importantes.

Chaque habitation verra son branchement compteur refait et sera reliée à la nouvelle canalisation dans le début de l'année 2020. Avant des essais de mise en pression et des contrôles sanitaires seront réalisés.

Charte d'engagement

Je rejoins le cercle des communes qui s'engagent activement dans une démarche Zero Waste avec le Smicval !

Pour passer à l'action, je m'engage à

● Délibérer sur le zéro plastique

● Engager les services de la mairie dans une démarche de réduction des déchets avec au moins trois des actions suivantes :

- Arrêt des bouteilles d'eau et gobelets en plastique dans les réunions
- Mise en place de poubelles de recyclage dans les bureaux
- Modification des règles des marchés publics
- Affichage et échanges sur les bonnes pratiques des agents et des citoyens dans un lieu public

● Promouvoir la démarche Zero Waste sur ma commune

- Engager au moins un de mes équipements dans une démarche Zero Waste (école, crèche, salle de sport...)
- Faire passer au moins un événement important sur ma commune au ZW (vœux, festival organisé par une association...)

● Promouvoir la démarche Zero Waste auprès des citoyens

- Présentation de la démarche dans un événement public
- Distribution de kits habitants offerts par le Smicval de la manière dont je souhaite

● Facultatif : je délibère sur le Zero Phyto

Pour vous aider, le smicval s'engage à

● Vous accompagner à la mise en place de cette démarche

- Mise à disposition d'une délibération type zéro plastique
- Outils méthodologiques pour engager une transition pour un équipement, un événement
- Animation d'un groupe d'échanges entre les communes engagées

● Communiquer sur votre engagement

- Conférence de presse collective en fin d'année avec les communes qui s'engagent
- Prise de parole et mise en avant des communes lors de la conférence de presse du festival ZZ
- Relais des initiatives sur le site web du Smicval ainsi que sur les réseaux sociaux

● Vous apporter une aide matérielle

- Mise à disposition de kit habitants (4% des foyers de votre commune)
- Aide financière de 1€/habitant pour la mise en place d'actions Zero Waste
- Pour chaque classe et bibliothèque de la commune : 1 livre les Zenfants du ZD
- Aux 3 communes les plus engagées d'ici la fin de l'année : une GiveBox offerte

● Animer des temps dédiés au Zero Waste

- Conférence-débat sur la commune
- Sensibilisation des écoles de la commune à la démarche ZW

● Co-construire avec vous les outils et dispositifs dont vous avez besoin

- Délibérer également sur le zéro plastique et intervenir au plus haut niveau (producteurs de plastique, législateur...)

Conseil Municipal, séance du 9 décembre

Le Conseil a voté les différents tarifs communaux, en décidant d'en maintenir au même montant une majorité:

- pas d'augmentation pour les tarifs périscolaires
- pas d'augmentation pour les prestations funéraires
- une augmentation de 100 € pour les salles de Plaisance et sportive pour les personnes extérieures, inchangées pour les habitants de la commune.
- une augmentation de 1,2 % des loyers communaux.

Une subvention de 2 500 € est accordée à la coopérative scolaire pour le financement d'un voyage et pour aider les familles au financement de celui-ci. Le désir du Conseil étant que tous les enfants de l'école puissent participer à cette sortie qui concerne tous les élèves de maternelle et de primaire.

Une subvention de 150 € est accordée à un collégien pour un voyage scolaire.

Le repas pour les personnes de la commune âgées de 65 ans et plus est fixé au 16 février 2020.



Des nouveaux installés à Fronsac

Place de la Mairie

Catherine SIRVENT
Magnétiseuse, coupe feu, soin Reiki
06 12 43 31 74

Mireille LIBOREL
Thérapeute
06 73 31 42 13

Mathilde RHEINART
Ostéopathe
06 81 58 09 86

Rue du Général de Gaulle

Joëlle PRADEAU
Sophrologue
06 82 97 74 37
contact@jpsophrologie.fr
www.jpsophrologie.fr

Au port

Le Wine shop
Vente de vins de diverses régions de France et de pays étrangers
05 57 50 99 14



Pour votre forme

A la salle polyvalente du stade

Gymnastique volontaire adultes

lundi 19 h — 20 h
06 07 30 86 89

Danses traditionnelles

lundi 20 h 30 — 22 h
07 84 06 13 74

Gymnastique volontaire <<Tamalous>>

mardi 10 h - 11 h
05 57 51 38 69 05 57 51 27 50

Kung Fu

Mardi 18 h — 21 h
Mercredi 15 h — 17 h 30
Vendredi 19 h — 21 h 30
Dimanche 10 h — 12 h ou 14 h 30 — 16 h

Swing — danses de salon

Mercredi 20 h — 22 h
06 72 48 16 75

Au stade

Fronsac Football Club

Entraînements le mardi et le jeudi à partir de 19 h
Contact 06 98 79 81 69

A Plaisance

Club de l'Amitié

Réunion une fois par mois
05 57 51 35 11

Plus de détails sur le site internet de la mairie, rubrique associations

Boulangerie

Boulangier à Fronsac depuis de très nombreuses années, M. Grenier a pris sa retraite au mois de septembre. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à son épouse, qu'elle soit longue et heureuse. Malheureusement, aucun repreneur ne s'est manifesté pour lui succéder.

Dans l'immédiat, un dépôt de pain est assuré à la librairie. C'est M. Laville, le boulanger de Saint Michel de Fronsac qui fournit les livraisons.



Ecole

L'équipe enseignante de l'école de Fronsac a été entièrement renouvelée à cette rentrée.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux professeurs des écoles:

- pour les CE2—CM1—CM2, M. Calmels, directeur
- pour les CP—CE1, Mme Blanvillain
- pour les maternelles, Mme Hervé.

Bonne année scolaire à tous.



Animations



Venez parcourir
entre 6 et 61 km

**13 & 14
juin 2020**

LA RONDE DES VIGNOBLES
EN FRONSAIS

- ✓ **Allure libre**
- ✓ **Départ au choix d'une des 8 étapes du parcours**
- ✓ **Départ entre 7h et 10h**
- ✓ **Convoyage en bus pour retour au point de départ**

• Début des inscriptions le 15 février 2020
• Informations et renseignements : 06 75 92 26 71 / 06 82 72 15 64
Email : contact@ronde-des-vignobles-fronsadais.fr



**Marché de Noël
Fronsac**

Maison des Vins & Salle Plaisance
Samedi 21 & dimanche 22 décembre
de 10 h à 23 h

Artisanat d'Art & Gourmand
Promenade en Calèche
Repas guinguette musiciens
midi et soir
Manège & Animations
Père Noël !

ÉCOLE & MAIRIE de FRONSAC
et de FRONSADAIS
Union Sportive Fronsacaise

FRONSAC
Maison des Vins & Salle Plaisance

Rappel: les bruits de voisinage



Extrait de l'arrêté préfectoral du 22 avril 2016

Les horaires autorisant les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de créer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore sont: les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et notamment ceux susceptible de provenir:

- des publicités par cris ou chants
- de l'emploi d'appareils ou de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, tels que postes de réception radio, magnétophones ou électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs,
- des réparations ou réglages de moteurs, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- de l'utilisation de pétards ou de feux d'artifices.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions des alinéas précédents peuvent être accordées par le Maire ou le Préfet, lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Association pour l'église

L'Association pour la Sauvegarde de l'église Saint Martin de Fronsac vous invite à regarder sa page sur le site internet de la mairie. Vous pourrez ainsi voir le travail de ses membres et venir participer si cela vous intéresse. Par exemple, dernièrement, l'Association a fait l'acquisition et installé une statue de Saint Martin qui manquait dans cette église.

